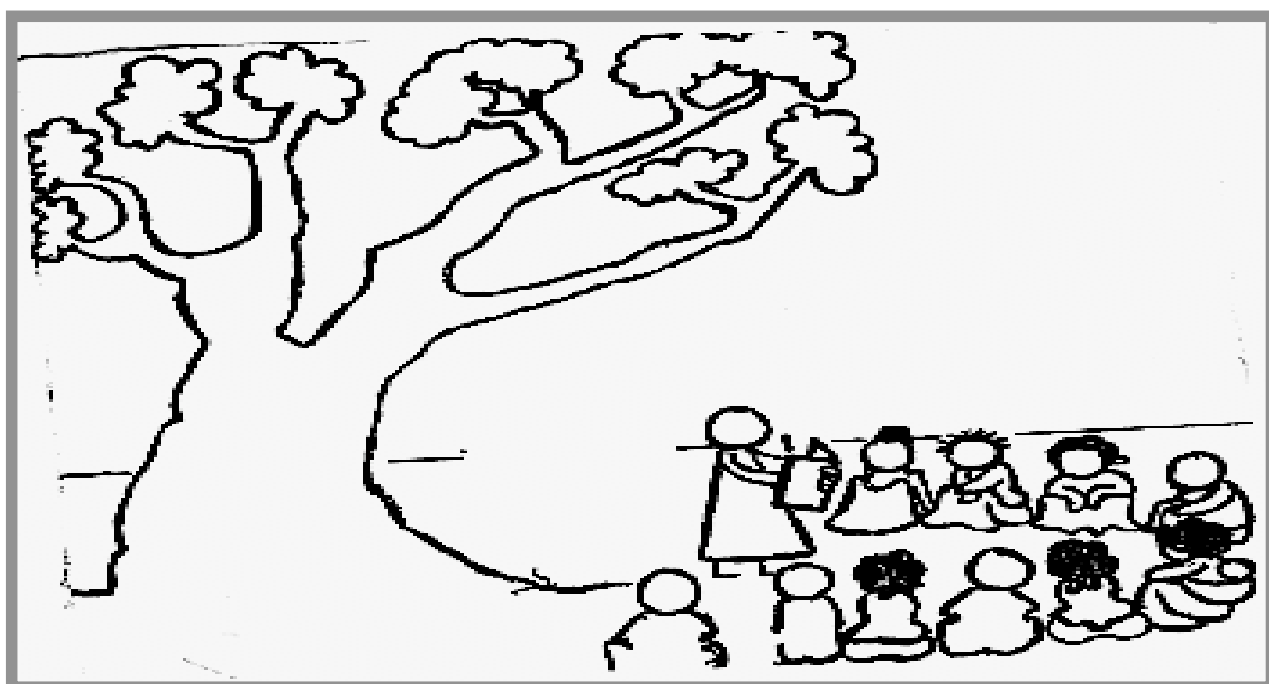




E I P . I N F O S

Bulletin de l'Association Sénégalaise pour l'école Instrument de paix (EIP-Sénégal)

N02 AVRIL 2003



SOMMAIRE

-Editorial	Page 2
-Ce qu'est l'AMEIP ?	Page 3
-Activités de l'EIP-Sénégal	Page 4
-Célébration de journées internationales	Page 13
-Les clubs EIP	Page 17
Education et société	Page 19
-Enquête	Page 23
Didactique	Page 26
Trucs et astuces	Page 27
Loisirs et détente	Page 28
Adhésion	Page 33

Editorial

Chers lecteurs,

Si le citoyen dispose de son statut à la naissance ou par naturalisation, en revanche, il doit apprendre à participer à la vie politique, sociale et culturelle en exerçant ses droits et ses responsabilités. C'est donc une évidence que la culture démocratique, la citoyenneté ne s'attrapent pas comme le rhume. L'école cette matrice de la société civile et politique chargée d'assurer à la foi la continuité de la société et son renouveau, si elle veut éduquer à la citoyenneté démocratique doit présenter aux élèves ce qu'il y'a de mieux dans la société contemporaine, et les préparer aux changements prévisibles. Elle doit avoir au moins une longueur d'avance sur la société moyenne. Elle doit en particulier apprendre à l'enfant très tôt à participer aux décisions en classe dans le conseil de coopération, à participer à l'élaboration de la charte des droits et des responsabilités à l'école, à participer dans les structures démocratiques comme le foyer et ses démembrements, les clubs, apprendre l'enfant à élire ses représentants dans ces mêmes instances, à assumer ses responsabilités, à faire preuve d'esprit critique en toutes circonstances, à s'exprimer dans le respect de l'autre, à résoudre les conflits de façon pacifique, à coopérer avec d'autres dans des projets communs, à participer à des projets de solidarité en faveur des plus démunis de l'école, de la société, à protéger l'environnement etc. Telles sont entre autre autres, les compétences que l'enfant doit acquérir progressivement à l'école et se préparer à sa future vie de citoyen c'est-à-dire, se préparer à assumer et à exercer son rôle social politique, culturel, économique, en toute égalité et liberté en droits dans le respect de la liberté des autres.

Chers lecteurs, l'EIP-Sénégal dans le cadre de l'exécution de son programme d'activités 2002-2003 développe un projet d'éducation à la citoyenneté démocratique dans les écoles. Ainsi des structures comme le conseil de coopération, les clubs EIP, des cadres comme la charte des droits et des responsabilités sont entrain d'être mis en place progressivement dans les écoles. En effet si l'école veut éduquer à la citoyenneté démocratique elle doit veiller à ce que son fonctionnement ne soit pas contraire aux droits de l'homme, c'est à dire elle doit s'efforcer de mettre en place des structures de dialogue d'échanges, de participation, de régulation, d'autant que l'éducation à la citoyenneté démocratique, n'est pas seulement une construction théorique, mais avant tout une invite à exercer ses droits et libertés dans le cadre tracé par les lois démocratiques.

Chers lecteurs, dans ce N0 2 de EIP-INFOS vous trouverez quelques volets de ce projet d'éducation à la citoyenneté démocratique mais aussi les activités récurrentes de l'EIP-Sénégal durant les six derniers mois, activités de formation des membres, les activités des clubs EIP, célébrations de journées internationales, intervention dans des séminaires de formation, mais aussi une enquête sur la violence en milieu scolaire, des faits de société, comme la délinquance juvénile, les castes, ainsi que des éléments de didactique comme le Drama et le coin détente avec des mots entrecroisés, des charades et de petits exercices pour vous familiariser avec les droits humains et la paix.

Saliou sarr

EIP-INFOS, Bulletin de l'EIP-Sénégal

Directeur de publication, *Saliou Sarr*

Comité de rédaction : *Samba Ba, Mariam Sy, Ibrahima Diagne, André Mansal, Sérigne Modou Diop, Ousmane Olel Ba*

Adresse : EIP-Sénégal, Sam Pathé Près de chez Diouri, BP 163, Sénégal

Tel et fax : 002219517220

.Email : salioueip@sentoo.sn ou eipsenegal@sunumail.sn

www.eip-cifedhop.org/eipafrique/senegal/senegal.html

■ CE QU'EST L'EIP

Fondée à Genève en 1967, l'Association Mondiale pour l'école Instrument de paix (EIP) est une organisation internationale non gouvernementale qui contribue depuis plus de trente ans à l'éducation aux droits de l'homme et à la paix dans le monde.



L'EIP est dotée d'un statut consultatif auprès du conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), de l'organisation internationale du travail (OIT), de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples. Ouvrant sur tous les continents, l'EIP compte une quarantaine d'antennes nationales. Sa section Sénégalaise est basée à Thiès, à Sam Pathé près de chez Dioury mais compte des membres dans tout le pays.

Le réseau de l'EIP est majoritairement composé de pédagogues, de formateurs en éducation populaire et de chercheurs en sciences de l'éducation, en sciences sociales, juridiques et humaines ; on y compte aussi des responsables d'établissement scolaires, des fonctionnaires de l'éducation, des militants d'autres ONG, des artistes et des étudiants.

Son centre international de formation à l'éducation aux droits humains et à la paix (CIFEDHOP) offre des sessions de formation aux échelles internationale, régionales et nationales. Les approches pédagogiques et didactiques de l'EIP favorisent l'apprentissage coopératif, la co-construction des savoirs et l'analyse critique. Ses nombreuses activités et publications constituent des ressources importantes pour le monde de l'éducation.

Née d'une volonté de faire de l'école un lieu d'apprentissage de la paix, l'EIP s'est employée depuis ses débuts à faire reculer les frontières de l'exclusion, à promouvoir le droit à l'éducation et à utiliser le crayon et à rejeter le fusil pour assurer la coexistence pacifique et construire une citoyenneté démocratique.

■ ACTIVITES DE L'EIP-SENEGAL

I-Projet d'éducation à la citoyenneté démocratique

Dans le cadre de l'exécution de son programme d'activités 2002-2003, l'EIP-Sénégal développe des activités d'éducation à la citoyenneté démocratique dans des écoles. Il s'agit de mettre en place un cadre démocratique ou dans certains cas de le conforter et de consolider les lieux de parole s'ils existent ou de les créer, pour un exercice effectif de la citoyenneté démocratique à l'école. Les grands axes de cette éducation sont :

- Elaboration d'une charte des droits et des responsabilités
- Installation et fonctionnement des conseils de coopération dans chaque classe
- Organisation d'élections démocratiques pour la coopérative

A cette fin, l'EIP-sénégal organise une série d'ateliers dans les écoles pour initier les enseignants à s'approprier la démarche d'élaboration avec les élèves de la charte des droits et des responsabilités ainsi que le fonctionnement du conseil de coopération.

L'objectif final de ces ateliers, rappelons- le est d'amener les élèves eux-mêmes à élaborer une charte de leur école, avec les autres acteurs de l'éducation et d'installer un conseil de coopération dans chaque classe, le maître étant un simple animateur.

A terme chaque école doit élaborer sa charte des droits et des responsabilités et installer et faire fonctionner des conseils de coopération dans chaque classe.

A l'école élémentaire Sam Pathé II., cette séance d'animation a permis aux enseignants de cette école tous membres de l'EIP-Sénégal d'élaborer avec leurs élèves la charte de la classe, ensuite la charte de l'école et de monter avec les élèves un conseil de coopération. dans chaque classe.

EIP-INFOS présente ici un extrait de la charte des droits et des responsabilités de l'école Sam Pathé qui vise la promotion des valeurs de justice, d'égalité, de tolérance, de solidarité, de paix.

Mes droits	Mes responsabilités	Les réparations
1-j'ai le droit d'avoir une école propre	Je dois entretenir mon école, la nettoyer	Si je sale les murs de l'école ou si je jette des feuilles dans la cour, je nettoie les murs, je ramasse les feuilles et j'entretien les toilettes pendant deux jours
2- j'ai le droit d'avoir un bon enseignement	Je dois bien travailler en classe, apprendre mes leçons, , venir à l'heure, être assidu	Si je n'apprends pas mes leçons, je reste en classe pendant la récréation pour faire des exercices Si je m'absente durant un devoir je dois reprendre les épreuves
3- j'ai droit à une bonne santé à l'école	Je dois me laver régulièrement et porter des habits propres, je dois garder les mains et les aliments propres, je ne dois pas acheter des aliments sales	Si je ne suis pas propre, ou si j'achète des aliments sales, je retourne à la maison pour me laver changer d'habits ou je jette les aliments sales
4-j'ai droit au respect de mon corps et de ma personne	Je dois respecter les autres, je ne dois pas les bousculer, les frapper J'évite les jeux violents, les bagarres et les objets dangereux	Je présente des excuses au camarade offensé et blessé et je parle aux autres de la paix
5-je dois participer à tout ce qui se fait à l'école (fêtes, set- setal etc.)	Je dois être utile et disponible pour mon école	Je fais des corvées de l'école durant 2 jours si je refuse de participer à ses activités
6 -j'ai droit au respect de ma personne	Je respecte mon maître, le gardien et mes camarades	Si j'offense ou si je manque de respect le maître, le gardien ou mes camarades je présente des excuses
7-j'ai droit au respect de mes	Je respecte les biens de mes	Si je vole ou j'abîme les biens de

biens(cartables, bics, livres, cahiers, crayons etcc)	camarades et du maître	mon camarade, je répare, je remplace ou je rembourse
---	------------------------	--

A l'école Sam Pathé , des conseils de coopération ou assemblées de classe ont été mis en place et commencent à fonctionner . EIP.INFO se fait l'écho de cette première assemblée

Les élèves de CE 1A et de CE 1 B ont tenu dans leurs classes respectives leur première réunion de conseil de coopération le vendredi 21 février 2003. A cet effet , ils ont défini les rôles au niveau du conseil et élu un président, un secrétaire, un gestionnaire du temps, un organisateur, fixé la périodicité de l'assemblée (une fois par semaine) , élaboré les règles de fonctionnement de l'assemblée et se sont prononcés sur l'activité de nettoyage que l'école envisage d'organiser. Ils ont bien voulu nous faire part des règles de fonctionnement du conseil :

- je demande la parole quand je veux parler
- j'écoute quand mon camarade parle,
- je respecte ce que dit mon camarade
- je ne brutalise pas mes camarades au cours de la réunion,
- j'accepte les décisions de l'assemblée
- je respecte mes camarades
- je remplis mon engagement quand je suis responsabilisé
- je pardonne quand je suis offensé
- je suis sincère dans ce que je dis
- je respecte l'ordre de l'assemblée

Sérigne Modou Guèye Diop, instituteur à l'école Sam Pathé et membre de l'EIP-Sénégal

Du règlement intérieur à la charte des droits et des responsabilités : le droit à la participation

La situation des enfants dans le monde 2003 de l'UNICEF fait état de **la participation des enfants**. Le droit qu'ont les enfants à ce que l'on tienne compte de leurs opinions lors de la prise de décisions qui les concerne. Faire participer les enfants consiste à les encourager à exprimer leurs points de vue sur les questions qui les concernent et les en donner les moyens. Les articles 12 et 13 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant et l'article 7 de la charte Africaine des droits et du bien être de l'enfant .

Mais qu'en est-il de la participation des enfants dans la mise en place du règlement intérieur ? sont-ils consultés ? ou participent-ils à son élaboration ? leurs droits sont-ils respectés ? l'EIP-sénégal a voulu en savoir plus en menant une petite enquête dans quelques écoles de la ville.

La plupart des élèves nous ont confié que c'est une affiche que le maître accroche un bon matin à leur insu, ils ne savent même pas sa provenance. Ils ajoutent qu'ils n'en maîtrisent pas non plus le contenu.

L'analyse des règlements intérieurs de nos classes et écoles nous amène à des constats suivants :

-les règles sont **exprimées souvent en terme d'interdits** « Il est formellement interdit aux élèves d'écrire sur les murs de l'école », « Il est interdit aux élèves de porter des tenues indécentes » etc..

-les élèves **sont responsabilisés** (le fait 'assumer les conséquences de ces gestes, de remplir un engagement) ce qui est louable dans cette mini société qu'est l'école où le respect mutuel

est fondamental « ils sont tenus d'observer des égards dus au personnel de l'école », « ils doivent entretenir l'école, participer aux opérations de nettoyage de l'école »

-Dans les petites classes, **l'infraction à une règle entraîne une punition**, ce qui encourage la récidive et ne développe pas la prise de conscience .

-Certains règlements intérieurs ne comportent que **des réparations** (conséquence logique et obligée de l'acte commis) pour les élèves « les absences irrégulières sont comptabilisées et sanctionnées par une retenue de 1/25^e de l'allocation mensuelle quand elle couvre une demi-journée. » , « tout ouvrage détérioré ou perdu par la faute d'un volontaire fait l'objet d'une retenue sur l'allocation mensuelle équivalent à sa valeur réelle » etc.. etc..

- Les règlements ne font pas état des **droits des élèves**. S'il est normal que les élèves réparent quand il ne remplissent pas leur engagement par rapport à telle ou telle règle, encore faut-il qu'ils connaissent leurs droits, ce qui n'est pas évident
- Le constat le plus dramatique c'est que les élèves **ne sont pas consultés** pour le règlement de leur école, mieux **ils ne participent même pas** à son élaboration !

Si l'élève est acteur de son éducation et non un réceptacle dans lequel l'enseignant déverse la matière, alors il a des droits et des responsabilités. Il faut lui donner la parole.

En effet la convention des droits de l'enfant dans ses articles 12, 13 qui expriment le droit à la liberté d'opinion, à la liberté d'expression consacrent le droit à la participation de l'enfant, corroborée par des proverbes bien de chez nous « Quand l'enfant a les mains propres , il peut manger à la table des adultes » « la vérité est comme une aiguille perdue dans une meule de foin , un adulte peut la retrouver comme un enfant ».

Les élèves doivent donc participer à l'élaboration du règlement intérieur de l'école , de même que tous les autres acteurs de l'éducation, enseignants, parents d'élèves, membres de l'administration, surveillants etc .. La négociation est donc fondamentale, c'est pourquoi, il faut une charte, ensemble de règles fondamentales qui régissent les rapports dans toute société.. Plus simplement la charte est une liste de droits à exercer et de responsabilités à assumer élaborés et approuvés démocratiquement. La classe, l'école n'échappent à la règle

La charte doit se fonder sur la CIDE et la DUDH et viser la promotion des valeurs de tolérance, de justice, de paix, de solidarité, de fraternité.

Au total les règles doivent reconnaître les droits et les libertés des élèves et être formulées de sous forme de propositions positives, elles ne doivent pas être discriminatoires. En outre l'infraction à une règle doit entraîner une réparation. La réparation dédommage la victime autant qu'elle permet au fautif de déployer des efforts pour recouvrer l'estime de soi. C'est une sorte d'autodiscipline. Il est possible de réparer en donnant de son temps, de son travail, et son argent, de remettre en état, de dire des choses positives à propos de la personne.

L'EIP-Sénégal encourage les écoles à élaborer des chartes des droits et des responsabilités dans les classes et des chartes de l'école avec tous les acteurs de l'éducation pour une véritable démocratie scolaire .

Le conseil de coopération : un lieu d'apprentissage de la citoyenneté démocratique

La citoyenneté démocratique est un long apprentissage qui doit se faire dès le plus jeune âge. Elle repose sur la notion d'état de droit et le conseil de coopération permet d'expérimenter cet état de droit.

Qu'est-ce que le conseil de coopération et quels sont ses objectifs ?

Le conseil de coopération est la réunion hebdomadaire de tous les enfants de la classe.

Cette assemblée de classe vise à :

- susciter et à raffermir l'esprit d'entraide, de coopération, de solidarité , de démocratie entre les membres
- donner la parole aux enfants à propos de ce qu'ils vivent en classe et à l'école
- à créer un climat positif au niveau des relations entre élèves
- à gérer les conflits

Comment s'organisent les réunions ?

Le conseil de coopération peut se tenir une fois par semaine, suivant un ordre du jour bien défini. . Les élèves sont assis en cercle pour qu'ils puissent se voir et se parler avec un rappel des règles de fonctionnement, une lecture et un respect de l'ordre du jour. La prise de parole est organisée. Il est ouvert et clos officiellement. .

Les rôles sont partagés pour un bon fonctionnement comme dans nos clubs et associations (président, secrétaire, gestionnaire du temps etc..). Il y'a une mémoire du conseil, sorte de cahier répertoriant les décisions du conseil et les règles de fonctionnement

De quoi décide-t-on au conseil ?

Dans cette assemblée de classe on décide de beaucoup de choses :

- élaborer les règles du conseil qui serviront de référence pour le fonctionnement de la classe et de l'école ,
- organiser les activités de la classe et de l'école (fêtes, compétitions sportives etc..),
- répartir les responsabilités, évaluer les activités,
- résoudre de façon pacifique les conflits, envisager les réparations pour ceux qui auront transgressé les règles du conseil.

Quelles sont les valeurs éducatives que visent le conseil ?

Le conseil vise les valeurs éducatives suivantes :

- respect de soi, de l'autre, l'essence même du conseil
- respect de la loi pour tous (état de droit)
- celui qui transgresse la loi doit réparer (état de droit)
- le conseil ne tolère pas la violence, les conflits sont portés à l'attention du conseil et ensemble les élèves cherchent une solution pacifique
- prépare les élèves à siéger à la coopérative scolaire, à la cellule école- milieu, dans le parlement de l'école et à assumer leurs responsabilités.
- c'est une formation citoyenne à la vie politique(être élu, représenter les électeurs, élire, décider en fonction des électeurs, rendre compte des activités à ses électeurs, évaluer avec eux, le travail accompli, prendre des décisions.

Quelles sont les compétences acquises dans le conseil ?

Les enfants apprennent à développer leurs habiletés,

-à parler en groupe, à s'exprimer clairement
- à donner leurs opinions sur un problème, à argumenter , à écouter quand leurs camarades parlent,
-développer son autonomie
-à coopérer pour réaliser un projet
-à accepter les différences dans un groupe
-à respecter les règles démocratiquement
-à gérer les droits individuels en rapport avec les droits collectifs dans un groupe
-gérer les conflits
-apprendre à planifier , à réaliser, à évaluer une action
etc....

La citoyenneté démocratique ne s'enseigne pas, elle se vit et le conseil de coopération est un excellent outil d'apprentissage. Ici l'enseignant devient animateur, un accompagnateur, n'intervient qu'en cas d'urgence.

photo d'une réunion du conseil de coopération à l'école de Sam Pathé

II- Activités de formation

-Séminaire de recyclage des éducatrices du préscolaire au CFPPC de Thiès .

Du 2 au 14 décembre 2002 s'est tenu au CFPPC de Thiès un séminaire de recyclage à l'intention des éducatrices du préscolaire. L'EIP-Sénégal a été invitée à y présenter un module sur l'animation . Partage, participation, coopération, communion, entre formateurs et séminaristes ont été les maîtres mots de ce séminaire.

Dans ce séminaire, l'animation eu égard à son rôle éminent de facilitation des échanges dans un groupe que ce soit en classe dans la pratique de classe , dans le conseil de coopération, à l' école dans les structures de participation des élèves comme la coopérative scolaire, les clubs ou bien dans la promotion des activités para et périscolaires et dans le fonctionnement des cellules pédagogiques, a occupé une place importante .

De plus, l'animation parce qu'elle stimule la participation, développe les valeurs de tolérance, de liberté , de liberté de coopération dans le groupe est un puissant levier pour l'éducation à la citoyenneté démocratique.

Le module a permis aux séminaristes de se familiariser avec plusieurs aspects de l'animation comme le fonctionnement des groupes, la typologie et la conduite des réunions ainsi que les styles de réunions et enfin quelques techniques d'animation avec comme support **les droits de l'enfant**.

S'agissant du groupe- classe les séminaristes ont analysé sa structure formelle et invisible ou intime, ses caractères psychologiques comme les interactions entre les membres, les normes qui régissent son fonctionnement, les buts et les sentiments collectifs, mais aussi les phénomènes psychosociologiques qui permettent au groupe d'exercer une influence sur l'individu comme la facilitation, l'imitation la sanction groupale, l'émergence de valeurs collectives ainsi que le leadership (ensemble des activités surtout de communication interpersonnelle parles quelles un membre d'un groupe influence le comportement de ses camarades dans le sens d'une réalisation volontairement plus efficace des objectifs du groupe)qui en définitive est la propriété de tous les membres d'un groupe qui le partagent et

l'assument variablement d'autant qu'il naît et s'alimente de l'interaction des membres entre eux, de l'influence des uns sur les autres avec les nombreuses variations que peut prendre cette influence.

Par rapport à la conduite de réunion, les éducatrices par le biais d'étude de cas tirés de leur environnement ont identifié les types de réunion, (réunion d'information, réunion de négociation, le débat, l'interview du groupe), noté le rôle de l'animateur dans chaque cas, les différents profils de participants à une réunion ainsi que les conséquences de certains styles d'animation comme le laisser-faire ou le style autocratique. Ils ont procédé ensuite à des simulations d'animation de réunion portant sur des sujets fort intéressants et procédant à chaque fois à une auto évaluation et à une coévaluation sur la base d'une grille élaborée à cet effet.

La dernière partie très pratique a porté sur des exercices d'appropriation de la convention internationale des droits de l'enfant avec des techniques d'animation comme, le BRAINSTORMING une technique de recherche collective d'idées, le DRAMA qui favorise la prise de conscience en vue de l'action, le JIGSAW, un aspect de la pédagogie de la coopération fondée sur les principes de participation, de partage, de collaboration et de concertation dans le groupe.

Au total le cours a atteint ses objectifs car il aura permis aux séminaristes de comprendre le rôle de l'EIP dans l'éducation aux droits humains et à la paix au Sénégal mais aussi de mieux connaître les caractéristiques du groupe classe, ses différentes structures, enfin de s'approprier des techniques d'animation de groupe, pour conduire une activité avec les élèves, pour gérer les conflits en classe, conduire des réunions dans le cadre de la cellule école milieu.

Saliou sarr, Président de l'EIP-Sénégal, membre de l'équipe pédagogique du CIFEDHOP et formateur à l'école de formation d'instituteurs de Thiès

Session de formation des moniteurs des cases des tout petits de la région de Thiès (6 - 15 janvier 2003)

Sous l'égide du Ministère Délégué chargé du préscolaire et de la cases des tout petits, Le service régional de la famille et de petite enfance de Thiès a organisé une session de formation des moniteurs des cases des tout- petits du 6 au 15 janvier 2003.

L'EIP a été invitée à présenter une communication sur les droits fondamentaux de l'enfant..

Après avoir fait un bref rappel de la situation des enfants dans le monde et au Sénégal , l'animateur , le président de l'EIP-Sénégal a retracé l'évolution des droits de l'enfant depuis la déclaration de Genève en 5 points de 1924 avec des jalons importants comme

- La déclaration en 7 points de l'Union internationale pour le bien être de l'enfant en 1948 ,
- Les 10 principes de 1959,
- La convention des droits de l'enfant de 1989
- La charte Africaine des droits et du bien être de l'enfant,

Il a aussi noté les récents protocoles concernant l'implication des enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant scène des enfants, et mis un accent particulier sur les conventions de l'OIT que le Sénégal a ratifiées, comme la convention 132 interdisant le travail des enfants de 5 à 15 ans et la convention 182 sur les pires formes de travail des enfants

L'atelier qui a suivi a permis aux moniteurs de s'approprier la convention par la pédagogie de la coopération, en identifiant les grandes catégories de droits et responsabilités qui en découlent qu'ils ont illustrées par des proverbes sénégalais, des dictons . Enfin dans un exercice de Drama, ils ont pris connaissance de cas d'enfants vivant des situations difficiles et esquissé des projets à leur intention.

Au total un atelier qui a atteint ses objectifs ; enthousiasme, coopération, solidarité ont caractérisé les relations entre participants

Saliou Sarr,

Session de formation à l'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la citoyenneté démocratique pour les enseignants des écoles primaires et secondaires, les 2, 3, 4, 5 Avril 2003

Thème « Quelles compétences citoyennes pour vivre ensemble dans la paix »

L'EIP-Sénégal a organisé une session de formation à l'éducation aux droits de l'homme à la paix et à la citoyenneté démocratique, les 2, 3, 4, 5 Avril 2003 à l'école Supérieure d'Informatique et de Management de Thiès (ESIM) à l'intention des enseignants des écoles primaires et secondaires sur le thème « **Quelles compétences citoyennes pour vivre ensemble dans la paix** ». Cette session qui constitue un volet important du programme 2002-2003 de l'EIP-Sénégal, se situe dans le cadre de la décennie mondiale de l'éducation aux droits de l'homme (1995-2004) et à quelques jours de la semaine de l'éducation pour tous (6 au 13 avril 2003)

L'objectif de la session était d'outiller les enseignants des écoles primaires et secondaires pour une prise en charge correcte des éléments du programme relatifs à l'éducation aux droits humains, à la paix et à la citoyenneté démocratique tant au plan des contenus de savoir qu'au niveau des approches pédagogiques. Il s'agit en somme d'installer des compétences relatives à l'éducation aux droits humains, à la paix et à la citoyenneté démocratique pour une école plus démocratique, plus tolérante, une école de la paix, une école citoyenne.

L'EIP/Sénégal qui est un partenaire de l'école entend ainsi participer à la mise en œuvre de la loi d'orientation 91-22 du 16 février 1991 qui stipule en son article 1 alinéa 2 : « l'éducation nationale tend à promouvoir les valeurs dans lesquelles la nation se reconnaît : elle est éducation pour la liberté, la démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme, développant le sens moral et civique de ceux qu'elle forme, elle vise à en faire des hommes et des femmes dévoués au bien commun, respectueux des lois et règles de la vie sociale et œuvrant à les améliorer dans le sens de la justice, de l'équité et du respect mutuel ».

Cette session a réuni 50 participants composés d'enseignants, directeurs d'école, principal de collège, censeurs de lycée, des membres d'ONG de défense des droits de l'homme venus de la région de Thiès pour la plupart mais aussi des autres régions comme Dakar et Diourbel dans une ambiance de convivialité et d'échanges. Pendant quatre jours, ils ont échangé sur des thèmes comme : l'éducation et la formation au Sénégal : bilan et perspectives, les principaux instruments de protection des droits de l'homme, la lutte contre toutes les formes d'atteintes aux droits de la femme : l'expérience des ONG, la lutte contre toutes formes d'abus à l'égard des enfants : l'expérience des ONG, le concept de participation démocratique à l'école, réalité sénégalaise, les violences en milieu scolaire, causes, manifestations et stratégie de prévention, l'éducation à la citoyenneté démocratique, les grands axes, les compétences et la pratique scolaire.

Les ateliers qui ont traduit en didactiques les conférences et tables rondes des matinées ont porté sur la comparaison entre la DUDH et la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, les exclus du système éducatif, quelle alternative, comment contrer les violences faites aux femmes, la charte des droits et des responsabilités et quelles compétences citoyennes pour vivre ensemble dans la paix. Ils ont abouti à :

- un document portant sur les similitudes entre la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples et de la déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que les spécificités de la charte africaine.
- une esquisse de projet d'action en faveur du droit à l'éducation des enfants de la rue
- un document de stratégie pour contrer les violences faites aux femmes

- Un document de stratégie pour la promotion de la paix et de la citoyenneté à l'école avec des structures de participation et de résolution des conflits comme le conseil de coopération, une dynamisation du foyer socio éducatif, la coopérative scolaire, et la mise en place d'un cadre comprenant le projet d'établissement, la charte des droits et des responsabilités .
-Enfin un poster faisant état d'un listing des compétences citoyennes pour vivre ensemble dans la paix

Au total une excellente session au vu de l'évaluation des participants et de l'avis du doyen et porte parole des participants Mamadou DIOP « ART ». Les participants ont retenu de développer l'éducation à la citoyenneté démocratique dans les écoles avec comme grands axes :

-une intégration des compétences citoyennes ainsi élaborées dans les curricula. A ce niveau l'EIP-Sénégal prévoit une autre rencontre avec les enseignants pour traduire ces compétences en objectifs intégrés, avec des contenus associés et un dispositif d'évaluation

- une mise en place d'un conseil de coopération dans chaque classe dans des écoles ciblées, avec l'élaboration de charte des droits et des responsabilités dans les écoles.
- une dynamisation des structures de participation au niveau des écoles, foyer socio-éducatif, coopérative scolaire, Association des parents d'élèves et de faire jouer ainsi aux conseils de participation des écoles leur véritable rôle .

-La création d'un réseau d'éducateurs aux droits humains

L'EIP-Sénégal compte multiplier de telles rencontres qui sont vraiment formatrices pour les enseignants parfois démunis face à certains éléments du programme et face à la violence en milieu scolaire.

A la fin de la session les participants ont adopté à l'unanimité une résolution contre la guerre en IRAK



Saliou Sarr

Résolution de l'EIP-Sénégal contre la guerre en IRAK

- Considérant le combat de l'EIP-Sénégal pour la promotion des droits de l'homme et la paix, notamment par la résolution non violente des conflits et la lutte contre toutes formes d'inégalités et d'injustices**
 - Considérant que des écoles sont détruites en IRAK, hypothéquant ainsi le droit à l'éducation de millions d'enfants**
 - Considérant l'attachement de l'EIP-Sénégal au respect des frontières, au droit à l'existence et à l'autodétermination des peuples, et au droit international**
 - Considérant que des personnes innocentes (femmes , enfants, personnes âgées) en IRAK, sont actuellement victimes des bombes meurtrières de la part de la coalition Anglo-Américaine**
 - Considérant le non respect des Etats Unis et de l'Angleterre des résolutions de l'ONU**
- L'EIP-Sénégal dénonce et condamne fermement l'agression de la coalition Anglo-Américaine face à l'IRAK**
- Demande aux intellectuels, aux organisations démocratiques, aux femmes , aux hommes épris de paix , de justice de condamner cette agression**
 - Demande par la même occasion à la coalition Anglo-Américaine de quitter l'IRAK**
- L'EIP-Sénégal souhaite un retour à la légalité, à la justice, et à la paix dans cette partie du monde**

Fait à Thiès, le 5 avril 2003

Les participants à la session de formation
aux droits de l'homme à la paix et à la citoyenneté
démocratique , tenue à Thiès les 2, 3, 4, 5 Avril, 2003

Célébration de journées internationales

-La semaine nationale de l'enfance (15^{ème} semaine nationale de l'enfance , du 20 au 27 décembre 2002)

Thème : la mendicité des talibés : le point de vue de l'islam

Lors de la 15^{ème} semaine nationale de l'enfance , du 20 au 27 décembre 2002, l'EIP-Sénégal a organisé un forum le 20 novembre à son siège à Sam Pathé sur la mendicité des talibés, le point de vue de l'islam . Un public nombreux composé de jeunes, de pères de familles, de femmes ont participé à cet échange.

Le forum a été introduit par OUSTAZ Gassama et OUSTAZ Diaw, tous deux maîtres d'école coranique.

Après avoir déploré la situation actuelle dans la quelle se trouve plongée l'enfance au Sénégal notamment la catégorie des talibés, les deux maîtres d'écoles coraniques ont cité des passages du Coran relatifs à la protection de l'enfance. Ils ont ensuite exalté le travail en citant des hadith du prophète avant de critiquer la main tendue et la mendicité. Ils ont noté que la mendicité des talibés trouve son origine dans la pauvreté. En effet , le maître d'école coranique qui en en charge l'éducation des talibés est souvent pauvre, il ne reçoit aucune aide de la part des parents. Ainsi pour assurer sa nourriture, celle des talibés et payer le loyer, il est obligé d'envoyer les talibés mendier avec tous les risques que cela peut comporter pour les enfants, accidents, délinquance etc.. Ils ont rappelé que dans le passé avant la monétarisation de l'économie et l'urbanisation poussée , chaque marabout disposait d'un champ qui était entretenu par les talibés qui ainsi avaient de quoi se nourrir.

Plusieurs interventions ont fustigé la mendicité en se referant aux textes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'enfant notamment les articles 32 et 36 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant l'article 10 du pacte international relatif aux économiques, sociaux et culturels qui stipule « les enfants et adolescents doivent être protégés contre l'exploitation économique et social » ainsi que l'article 29 alinéa b de la charte Africaine des droits et du bien être de l'enfant qui stipule : « les états parties à la présente charte prennent les mesures appropriées pour empêcher « l'utilisation des enfants dans la mendicité ».

L'éducation coranique est donc possible sans la mendicité à condition que les talibés soient mis dans de bonnes conditions de vie et d'études . L'exemple des daraas de Koki de Malika et de Sérigne Mor M'baye à Diourbel sont assez édifiants .

Pour les conférenciers les responsabilités sont partagées, l'Etat qui a le devoir d'organiser l'école, les parents qui confient leurs enfants au marabout sans l'octroi d'aucune forme de subvention au marabout, le marabout lui-même qui accepte une si lourde responsabilité.

La lutte contre la pauvreté, le respect des obligations islamiques '(zakat, aumône légale), la restructuration des écoles coraniques, la prise en charge correcte du maître et des talibés, la sensibilisation des parents sont autant de mesures qui peuvent contribuer à éliminer le phénomène de la mendicité des talibés qui est au demeurant une pire forme de travail des enfants

Samba Ba, Secrétaire de l'EIP-Sénégal

la journée internationale des droits de l'homme : 10 décembre 2002

L'EIP/Sénégal en partenariat avec l'EFI Germaine Legoff école associée de l'UNESCO a célébré la journée internationale des droits de l'homme le 10 décembre 2002 à l'école d'Application Germaine Legoff de Thiès, en mettant en œuvre un projet d'activités.

Un public nombreux a assisté à cette manifestation. Parents d'élèves, élèves, enseignants étaient tous mobilisés pour donner à cette journée sa véritable dimension.

Le président de l'EIP après avoir placé cette journée dans son contexte, a précisé les objectifs de cette célébration qui s'inscrit dans le cadre du projet d'éducation à la citoyenneté de l'école. Le directeur de l'EFI quand à lui s'est réjoui de l'organisation d'une telle manifestation dans son établissement avant de dévoiler ses ambitions pour l'école de formation d'instituteurs, une école de la paix, une école ouverte, qui forme des agents de développement. Plusieurs activités étaient au programme, récital de poèmes, sketch, radio-crochet, visite de l'exposition de dessin.

Les élèves ont **récité des poèmes** sur la paix en Casamance, les droits humains, la citoyenneté, plusieurs ont été composés par eux-mêmes.

Les élèves de CM 1 ont présenté des **sketch** fort émouvants sur des sujets d'actualités au Sénégal notamment l'éducation des filles, la maltraitance des enfants et la mendicité des talibés.

Le radio-crochet bien suivi a porté sur des questions relatives aux droits et responsabilités des enfants, aux proverbes illustrant ces droits de l'enfant, la citoyenneté à l'école etc..

L'exposition de dessins issus du concours « je dessine un droit de l'homme » a été visité par des parents d'élèves, des enseignants. Les dessins portaient sur des droits choisis par les élèves après un cours participatif dans les classes de CM 2 sur la déclaration universelle des droits de l'homme, comme le droit de se marier et de fonder une famille, le droit à l'expression, le droit au travail, le droit de former une association etc..

Au total, une belle journée que les élèves ont aimée; ils ont décidé de promouvoir les droits de l'homme à l'école et dans les quartiers, d'aider les talibés, d'être plus solidaires encore de leurs camarades démunis, des pauvres etc...

André Mansal, Instituteur à l'école d'application Germaine Legoff, membre de l'EIP-Sénégal

Célébration de la journée internationale des femmes : 8 mars 2003

La journée internationale des femmes faut-il le rappeler résulte de l'expérience des grandes luttes des femmes pour la reconnaissance de leurs droits et c'est en 1977 que l'ONU en a fait une journée internationale.

Au Sénégal des progrès ont été réalisés pour cette reconnaissance au niveau juridique car la plupart des conventions et protocoles relatifs à la protection des femmes ont été ratifiés. La nouvelle constitution reflète d'ailleurs cette volonté de rendre à la femme toute sa dignité.

Cependant au niveau de l'application beaucoup reste à faire, les femmes sont toujours le lot de violences de toutes sortes, conjugales, physiques, discrimination de toutes sortes dans les lieux de travail, à la maison, à l'école, la loi sur l'autorité parentale tarde à voir le jour etc..

La convention sur l'élimination de toutes les formes de violations à l'égard des femmes reste donc toujours d'actualité, la plupart de ces dispositions sont foulées au pied, c'est pourquoi, l'EIP –Sénégal a organisé un atelier pédagogique le 8 mars à l'EFI de Thiès avec le groupe Amnesty de Thiès pour revisiter ce texte important.

De nombreux participants, membres de l'EIP, d'ONG comme la RADDHO, Amnesty International, l'ANAFSA, (Association nationale d'alphabetisation et de formation des adultes) et des élèves ont participé à cet atelier qui s'est déroulé en trois temps :

- Les participants se sont d'abord appropriés la CEDF par la pédagogie de la coopération
- Ils ont ensuite identifié des violations des droits de la femme à partir de cas tirés du contexte sénégalais, Fatou la bonne, Mariama, la prostituée et Aïssatou
- Ils ont ensuite proposé des voies de solutions que les états et les ONG doivent mettre en œuvre pour que les protections soient effectivement assurées

Ibrahima Diagne, Instituteur à l'école de Notto Diobass, membre de l'EIP-Sénégal

▪ LES CLUBS E. I. P

Qu'est-ce qu'un club EIP ?

Pour propager les idéaux de l'Association mondiale pour l'école Instrument de paix et atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans l'exécution de ses programmes l'EIP/sénégal a mis en place des clubs EIP dans les établissements scolaires.

Qu'est-ce qu'un club EIP(Ecole Instrument de Paix) ?

Un club EIP est un regroupement d'élèves ou d'étudiants de tous âges d'un même établissement qui partagent les buts de l'EIP/Sénégal, qui cherchent à les propager et s'associent à l'œuvre de l'EIP en participant à la réalisation de son programme ou en entreprenant des activités inspirées des siennes.

Quelle est la structure d'un club EIP ?

Les organes du club sont :

- l'Assemblée générale de tous les membres. Elle se tient au début de l'année scolaire. Elle élit le bureau.
- le bureau composé du président, du vice-président, du secrétaire général, du secrétaire chargé de l'organisation, du trésorier, du trésorier adjoint. Il peut se réunir une fois par mois. Il soumet un programme d'activités à l'approbation de l'Assemblée générale et l'exécute. Il propose un règlement intérieur à l'assemblée générale.

Quelle est la fonction d'un club EIP ?:

Le club EIP a pour fonction :

- la formation de ses membres,
- l'information et la sensibilisation du public scolaire et des populations de la localité où le club est implanté
- l'action, une fonction essentielle de tout club

Quels sont les objectifs d'un club EIP ?

Les objectifs des clubs EIP sont avant tout ceux de l'EIP, c'est à dire promouvoir le droit à l'éducation, la paix et la citoyenneté démocratique à l'école et le droit à l'éducation aux droits humains

De façon plus spécifique les objectifs d'un club EIP sont :

- Informer les membres sur leurs droits, sur les principes et valeurs qui fondent les droits humains comme la paix, la liberté, justice, la tolérance, la solidarité etc..

- Développer la connaissance de soi, l'appréciation, le respect de soi, le respect de l'autre et œuvrer pour les valeurs de justice, d'égalité, de tolérance, de solidarité, de démocratie à l'école.
- Responsabiliser les membres, développer l'autonomie, l'esprit critique et la coopération entre membres
- Résoudre les conflits dans la classe et à l'école de façon pacifique
- Encourager les membres à participer activement aux structures démocratiques mises en place à l'école comme la coopérative scolaire, le conseil de coopération, le foyer socio éducatif etc..
- Protéger l'environnement de l'école et du quartier
- vulgariser les droits de l'enfant à l'école, dans les quartiers par tous les moyens appropriés
- lutter contre la discrimination à l'école et favoriser l'intégration de tous les enfants à l'école (ex handicapés, étrangers, déplacés, réfugiés etc..)

Quelles sont les activités d'un club EIP ?

Le club EIP élabore son propre programme d'activités en fonction des objectifs de l'EIP/sénégal ou comme il est indiqué plus haut entreprend des activités en s'inspirant de celles de l'EIP/Sénégal. Dans tous les cas les activités seront identifiées et réalisées en fonction de l'âge des membres.

De façon générale les activités peuvent être :

- ✓ Célébration des journées internationales notamment, la journée mondiale de l'enfance le 20 novembre, la journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre, le 5 juin la journée mondiale de l'environnement, la journée de l'enfant africain, le 16 juin etc..

Des activités variées et diverses peuvent être réalisées à cet effet comme les exposés, l'exposition de dessins, les sketch, le théâtre, récital de poèmes etc..

- ✓ Organisation de conférences, de tables rondes, de causeries débat, d'ateliers sur divers sujets comme les droits humains, la paix et la citoyenneté démocratique, la protection de l'environnement, la santé préventive, la mondialisation etc..
- ✓ Organisation des radio-crochet, de concours de rédaction de poèmes, de génie en herbes
- ✓ Enquêtes sociales sur les réalités que vivent certains enfants
- ✓ Réalisation de projets d'entraide, de solidarité en faveur des plus démunis à l'école et dans le quartier ex. Journée des lépreux, des talibés, visites d'enfants malades etc..
- ✓ Réalisation de projets d'action environnementale -PAE- (ex. Assainissement, réhabilitation de sites, de monuments, activités de reboisement etc..)
- ✓ Réalisation de correspondances interscolaires avec d'autres clubs EIP (ville, région, Sénégal et Afrique, monde)
- ✓ Activités sportives, culturelles
- ✓ Campagne d'information sur les violations des droits de l'enfant (travail des enfants, les pires formes de travail des enfants comme la mendicité, l'exploitation des petites bonnes, la pédophilie etc..)

NB : Les activités seront identifiées et réalisées par les membres du club eux-mêmes avec l'encadrement des enseignants de l'établissement et le concours des membres de l'EIP/sénégal ou d'autres personnes ressources. Dans tous les cas les membres du club EIP seront au centre des activités, les acteurs de bout en bout des projets.

**EIP/Sénégal, Sam Pathé, chez Saliou Sarr près de chez Dioury, Thiès, tel: 002219517220,
Email :eipsenegal@sunumail.sn
Ou salioeip@sentoo.sn**

-Activités des clubs:

-Le Mercredi 19 février 2003, **le club EIP de l'ESIM** (Ecole Supérieure d'informatique et de Management) a procédé au renouvellement de son bureau et adopté un programme d'activités. Au cours de cette réunion un exposé détaillé a été présenté par le président de l'EIP-Sénégal sur l'Association Mondiale pour l'école Instrument de paix et le Centre International de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix de Genève.(CIFEDHOP).

Les membres du club ont pu connaître les origines de l'Association , sa structuration, les sections nationales et ses activités au niveau national et international ainsi que la fondation qu'elle a créée et qui vient de fêter ses 20 ans.

Le 12 avril 2003 lors de « la journée de l'intégration » de l'école Supérieure d'Informatique et de Management , le club EIP qui était maître d'œuvre a organisé une conférence sur le thème « les droits de l'homme, origines, les catégories de droits , le système international de protection » Un public nombreux a participé à cette conférence marquée par les contributions de taille des étudiants de l'école Supérieure d'Informatique de Dakar, jumeaux des étudiants de l'ESIM.

-Naissance du club EIP du lycée moderne lat -Dior .

Le 15 janvier 2003, un nouveau club EIP voyait le jour au lycée moderne Lat- DIOR

Un bureau a été élu et un programme d'activités adopté avec les axes suivants :

-Conférence, table ronde : l'éducation à la paix, l'éducation aux droits humains, l'éducation à la citoyenneté démocratique, la violence en milieu scolaire

-Projet d'action environnementale : assainissement de l'école avec radio -crochet sur les droits et responsabilités de l'enfant

Un exposé y a été présenté sur le thème : » Qu'est-ce que l'Association Mondiale pour l'école Instrument de paix ? » par le président de l'EIP-Sénégal

Amadou Alassane Basse responsable des clubs EIP

■ EDUCATION ET SOCIETE:

Les castes , sources de préjugés et de comportements discriminatoires

-Faut-il le rappeler, une caste est un groupe social fermé qui cherche à maintenir ses caractéristiques et ses privilèges. Elle a notamment une caractéristique fondamentale , l'endogamie. Héritée de l'ancienne Egypte, elle caractérise la plupart des sociétés ouest –Africaines. Le système des castes reste encore vivace au Sénégal et il existe même des sous castes dans certains groupes ethniques. Il donne lieu à certaines pratiques qui foulent au pied les principes élémentaires des droits humains notamment le principe de non discrimination. Nous donnerons seulement quelques exemples pour illustrer ces propos ci-dessus.

-un jeune homme s'est vu refuser la main d'une fille par ses parents parce que simplement ils ne sont pas de la même caste. Il lui porterait malheur dit-on !

-Une femme a refusé de se faire tresser les cheveux par une autre femme pourtant très expérimentée parce qu'elle appartient à une caste inférieure. Sa tête se couvrirait de plaies incurables si jamais elle touchait ses cheveux.

-Une jeune fille pourtant pauvre a refusé les habits d'une de ses amies estimant qu'elle appartient à une caste inférieure . Elle lui porterait malheur si jamais elle portait ses habits. Etc..

*Autant de situations douloureuses, dans un pays qui a ratifié la plupart de conventions et pactes relatifs aux droits humains. Ces cas de discrimination notoires sont condamnées par l'article I de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule « **Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité** » et l'article II alinéa 2 qui affirme « **Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente déclaration sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation** »*

Aujourd'hui, paléontologie , biologie, génétique toutes les sciences disent qu'au delà de nos différences, nous sommes tous cousins, c'est ce que confirme l'article premier alinéa 1 de la déclaration sur la race et les préjugés raciaux « Tous les êtres humains appartiennent à la même espèce et proviennent à la même souche. Ils naissent égaux en dignité et en droits et font tous partie intégrante de l'humanité » ; l'alinéa 2 stipule « tous les individus et tous les groupes ont le droit d'être différents de se concevoir et d'être perçus comme tels. Toutefois, la diversité des formes de vie et le droit à la différence ne peuvent en aucun cas servir de prétexte aux préjugés raciaux,..... ».Le racisme en conséquence n'a aucun fondement scientifique et la déclaration sur la race et les préjugés raciaux en son article 2 alinéa 1, confirme « Toute théorie faisant état de la supériorité ou de l'infériorité intrinsèque de groupes raciaux ou ethniques qui donnerait aux uns le droit de dominer ou d'éliminer les autres, inférieurs présumés , ou fondant des jugements de valeur sur une différence raciale, est sans fondement scientifique et contraire aux principes moraux et éthiques de l'humanité. »

L'éducation est à notre sens le meilleur moyen de contrer ces pratiques liées au système de caste, le racisme et les préjugés , et comportements racistes auxquels ils donnent lieu . Il faudra s'y très tôt , car il a été démontré que les préjugés naissent très tôt chez l'enfant . En effet « les enfants ont conscience des différences raciales avant même l'âge de deux ans, attachent des jugements de valeur à ces différences dès l'âge de trois ans ; entre quatre et six ans, ils sont capables d'établir des discriminations fondées sur la race, le sexe ou le handicap ; à dix ans, ils expriment des stéréotypes sur les populations d'autres pays ».

La recherche montre que ce sont les enfants de 9 à 13 ans qui sont les plus réceptifs aux cultures autres que la leur. A l'évidence c'est l'éducation qui permet de transformer les attitudes, les comportements par une prise de conscience de l'unicité de l'espèce humaine, des liens de parenté entre les hommes et de la nécessité de s'engager pour la construction d'un monde plus humain, plus juste, plus solidaire car il est admis aujourd'hui que « tous les peuples et tous les groupes humains quelle que soit leur composition ou leur origine ethnique, contribuent selon leur génie propre aux progrès des civilisations et des cultures dans leur pluralité et grâce à leur interpénétration constituant ainsi le patrimoine commun de l'humanité »

L'éducation doit viser au respect de droits de l'homme et favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre les nations et tous les groupes sociaux et religieux.

-Il s'agira de systématiser l'enseignement des droits de l'homme, à l'école dans les associations, les clubs, de faire ainsi de la recommandation de l'UNESCO de 1974 sur l'éducation pour la compréhension, la coopération, la paix internationales et les droits de l'homme une réalité dans les programmes scolaires.

-d'infuser la paix avec la résolution non violente des conflits, la démocratie, la tolérance dans les programmes scolaires.

-de développer l'éducation interculturelle

Il s'agira alors de faire de l'école un instrument de paix en mettant en œuvre les 6 principes d'éducation civique :

- l'école doit être au service de l'humanité,
- l'école apprend à l'enfant le respect de la vie et des êtres humains,
- l'école ouvre à tous les enfants les chemins de la compréhension,
- l'école enseigne la tolérance, le sens de la responsabilité, l'école apprend à l'enfant à vaincre son égoïsme.

A l'heure où l'on parle de mondialisation, de globalisation, d'interpénétration entre les économies, entre les peuples, le racisme, la xénophobie et l'intolérance sont des défis que la communauté internationale se doit de relever pour que véritablement le monde devienne un village planétaire, où régnera la concorde, la justice la paix. L'éducation parce qu'elle vise un changement des mentalités, une transformation des attitudes et des comportements est la voie royale pour les contrer, il faudra alors faire de l'école un véritable instrument de paix.

Ousmane Ouel Ba, membre de l'EIP-Sénégal

Pourquoi la délinquance juvénile ?

Milieu pauvre, erreurs d'éducation, déperdition scolaire, familles dissociées, éducation de la rue, prison, chômage, autant de facteurs de la délinquance juvénile.. Elle constitue un fléau social qui suscite beaucoup d'inquiétude. Mais qu'est-ce qui est responsable de ce fléau ? les parents, les éducateurs, les jeunes eux-mêmes ? On peut se demander dans quelle mesure les jeunes sont responsables de leur délinquance ? Un examen approfondi révèle que les causes sont multiples.

Le milieu :

Le où vit l'enfant joue aussi. Ainsi un enfant vivant dans un milieu pauvre, dans des conditions difficile sera tenté d'adoucir son existence. Il ne pourra le faire que par le vol ou la recherche de consolations douteuses. L'expérience montre que c'est dans les milieux pauvres, où l'on est mal logé, où règnent la promiscuité et la misère où l'on trouve la plus grande proportion de délinquants juvéniles.(ex les banlieues comme Thiaroye, Pikine etc..) . De même les milieux particulièrement aisés peuvent offrir une forte proportion de délinquants. Le phénomène s'explique dans ces milieux par le fait que les enfants disposent de beaucoup plus d'argent, des commodités de toutes sortes et cet état de satiété fait naître des besoins

nouveaux qui ne peuvent être momentanément satisfaits que par des actes répréhensibles comme le vol, le banditisme, la sexualité incontrôlée etc..

-les erreurs d'éducation :

Elles peuvent conduire à la délinquance.

La première erreur qu'on peut relever est la sévérité excessive. En effet l'expérience prouve que lorsque les parents sont trop exigeants et briment l'enfant, il finit par verser dans la délinquance, à force de le vouloir parfait, il font naître la révolte chez l'enfant. Ainsi il est courant de voir des enfants vivant des brimades de profiter de la première occasion offerte pour s'adonner à des délits.

La seconde erreur que nous pouvons relever est le fait de parents trop faibles, ceux là mêmes qui n'arrivent pas à dominer leurs enfants et se livrent à un laisser aller total ; tout contrôle devient impossible par les parents. La discipline est un bien grand mot pour ces enfants qui méconnaissent bien des valeurs de notre société, comme la retenue, l'humilité, l'honneur, le respect de l'autre, la solidarité etc.. (jom, mun, kersa)

-Les familles dissociées par divorce, décès ou abandon :

Les familles divorcées, les familles dont un conjoint est décédé peuvent produire des enfants délinquants. En effet les familles où les parents vivent perpétuellement dans une atmosphère de mécontentement préparent les délinquants tout autant que les familles dissociées. « l'enfant qui voit son père et sa mère se disputer à longueur de journée, à propos de tout, juge la société dans son ensemble sur le même modèle et finit par croire qu'il doit lui aussi défendre âprement son point de vue et ses intérêts pour s'imposer et ne pas être écrasé »

-L'éducation de la rue

Les mauvaises fréquentations, les mauvaises lectures, les mauvais films peuvent avoir des influences néfastes sur les jeunes qui ont tendance à imiter. Ces influences se produisent généralement à l'adolescence, une période cruciale de mutation pour l'enfant au plan physiologique et psychique. L'adolescence est aussi la période de la vie où se jouent les amitiés et où se forment les groupes d'amis ou de camarades au sein desquels l'on discute des sujets les plus variés. Mais autant ces groupes peuvent aider à l'apprentissage de la discussion et permettre la formation de l'esprit critique, l'affirmation de la personnalité, autant ils peuvent se transformer en bandes de jeunes gens au comportement anti-social. C'est au sein de ces bandes d'adolescents que se fait l'apprentissage des maux dont souffre la jeunesse d'aujourd'hui à savoir, l'abus de la drogue, la violence, la consommation d'alcool etc..

-La prison,

La prison bien souvent au lieu de permettre au détenu de s'amender devient une école de délinquance. En effet en prison, simples prévenus, condamnés, petits mendiants et commerçants véreux vivent ensemble. Ainsi les plus pervers peuvent influencer les jeunes détenus et faire d'eux des bandits, des criminels.

-Déperditions scolaires, chômage

L'école aujourd'hui par l'élitisme, la compétition qu'elle favorise jette des dizaines d'enfants dans la rue. Sans qualification, sans métier, ces enfants vont grossir le rang des chômeurs et se livrer souvent à des actes répréhensibles.

« L'oisiveté est la mère de tous les vices » dit un adage, on comprend dès lors facilement que le chômage, l'inactivité soient causes de délinquance.

Conclusion

La lutte contre la délinquance juvénile doit passer par certaines mesures entre autres :

-Une éducation à la paix. Il est urgent d'inculquer une culture de la paix aux jeunes aussi bien au niveau de la cellule familiale qu'au niveau des institutions scolaires. Il faudra alors promouvoir les valeurs de tolérance, de justice, de solidarité, de respect de l'autre, le respect

des formes de vie, l'amour de la nature, le rejet de la violence et la résolution pacifique des conflits , promouvoir le droit au développement.

-Lutter contre la pauvreté, promouvoir l'emploi des jeunes

Toutes ces causes passées en revues on est tenté de se demander dans quelle mesure les jeunes sont responsables de leur délinquance tant il est vrai que la famille d'une part , la société d'autre part donnent à ces jeunes de nombreuses occasions de s'éloigner du droit chemin.

En tout état de cause, chacune des personnes concernées doit faire son examen de conscience devant chaque acte qu'il pose.

Dans chaque homme il y'a des aspirations vers le beau, le vrai et le bien, le goût de l'idéal et la perfection, ce sont ces qualités que nous devons faire ressortir chez les enfants que nous éduquons. L'éducation en tout cas veut faire de l'enfant un homme, indépendant, qui ne mène pas une vie de parasite, un homme capable de travailler pour se suffire et subvenir à ses besoins, un homme capable de vivre selon les normes établies dans son milieu , en somme l'éducation vise à faire de l'homme, un citoyen ;

Samba Ba , EIP-Sénégal

ENQUETE

La violence , un phénomène qui prend de l'ampleur dans nos écoles

Introduction :

La violence c'est ce qui agit sur quelqu'un contre son gré ou ce qui fait agir quelqu'un en utilisant la force. La violence est le baromètre des rapports entre les hommes. Elle est liée aux respect des droits humains car à chaque fois qu'un droit est violé, il y'a violence. Mis à part les casses consécutifs aux mouvements de grève et le châtement corporel la violence était inconnue dans nos écoles . Aujourd'hui c'est un phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur dans l'enceinte scolaire. L'école Sénégalaise est aujourd'hui traversée par des zones de turbulences qui font réfléchir tous les amis de l'école, tous ceux qui veulent faire de l'école un instrument de paix. Ses manifestations sont diverses et les causes multiples. Mais comment la prévenir à l'école ? Comment faire en sorte que les conflits soient résolus pacifiquement ? Comment amener les composantes de la famille scolaire, les membres de l'administration, les enseignants , les élèves, les parents d'élèves, à dialoguer , à faire de l'école une société démocratique, avec ses normes où règnerait le respect mutuel pour un mieux vivre ensemble ?

A/La violence : manifestations et causes

La vie en société est souvent source de conflits en raison des intérêts divergents, des besoins et des valeurs qui ne sont pas toujours les mêmes. L'école est une institution de la société, elle reproduit souvent ses conflits de valeur, ses problèmes. L'école Sénégalaise société en miniature n'est pas en reste . Les conflits éclatent souvent entre acteurs de l'éducation, élèves, enseignants, membres de l'administration et parents d'élèves. Ils sont souvent résolus par la violence avec diverses manifestations:

-**violence verbale ou psychologique** avec des injures entre élèves , élèves et enseignants. Ils sont légion les élèves qui sont victimes de cette forme de violence de la part des enseignants. Très souvent quand ils ne peuvent plus supporter humiliations et critiques , ils abandonnent l'école.

-le harcèlement sexuel, la discrimination sont une autre forme de violence que l'on retrouve en classe et à l'école. Les filles et certains élèves handicapés sont les plus exposés à cette forme de violence. Ceux ou celles qui osent tenir tête à l'enseignant se voient octroyer de mauvaises notes et renvoyés.

-Le viol: Phénomène très isolé dans les écoles, inconnu dans certaines localités. Il y a un exemple récent: une élève a été victime d'un viol collectif de la part de ses camarades dans une grande ville.

- les mouvements de grève auxquels participent souvent des délinquants non élèves se terminent souvent par des casses, du vandalisme caractérisé. Les élèves s'en prennent souvent aux édifices publics, aux cabines téléphoniques, aux bâtiments de l'école, aux matériels pédagogiques, hélas !

- les vols, les rackets se rencontrent surtout dans l'école primaire. Des bandes d'élèves sont s'adonnent à ces extorsions et ceux qui ne s'y plient pas sont souvent battus.

-châtiments corporels: c'est une pratique très courante dans les écoles sénégalaises. Pourtant le décret no72-861 portant organisation de l'enseignement primaire élémentaire en date du 13 juillet 1972 et publié dans le journal officiel no 4274 du 1^{er} février 1973 interdit le châtiment corporel.

L'article 14 du chapitre III stipule que les seules punitions autorisées sont: la réprimande verbale, la retenue après la classe, l'exclusion temporaire de 1 à 8 jours et l'exclusion définitive. Les conséquences sont souvent graves; Dans la ville de Rufisque à 30 km de Dakar, un instituteur et une institutrice ont été mis en garde à vue suite à des blessures infligés à deux élèves, l'une une fillette de 8 ans a perdu un œil, l'autre un garçon a toujours des complications à l'œil. A la Zone A un quartier de Dakar, un parent d'élève a traduit en justice un enseignant qui a battu son fils. A Bambey un ville située à 100km de Thiès, un élève a poignardé son maître.

-L'apparition des armes blanches (couteau, coupe-coupe etc..) dans nos écoles est très inquiétante et témoigne de l'ampleur du phénomène.

En effet le renouvellement du bureau du foyer -socio éducatif dans les collèges et lycées est l'occasion d'âpres affrontements entre factions rivales, qui n'hésitent pas à en venir aux mains à user de gourdins, de couteaux plongeant ainsi l'établissement dans une atmosphère de violence avec l'intervention de la police. Ces factions rivales sont souvent l'émanation de partis politiques rivaux qui utilisent l'espace scolaire pour s'affronter. Au lycée Malick Sy de Thiès durant l'année 2002, un élève a poignardé son camarade à la suite d'une petite altercation.

les causes de ces violence sont multiples :

-les conflits interpersonnels qui se reflètent dans les relations avec les autres peuvent entraîner la violence. Les élèves n'ont d'autre alternative que la violence dans le règlement des conflits interpersonnels.

- La reproduction des comportements appris dans la famille, dans la société mais surtout au cinéma et à la télévision est souvent source de violence. Des enfants qui vivent un drame à la maison ont souvent des comportements violents à l'école. Les médias (radios, journaux, télévision) y contribuent pour beaucoup. Ils rapportent des situations de crise où l'usage unilatéral de la force semble la méthode la plus employée pour traiter les conflits; un fort pourcentage de drame télévisé destinés tant aux jeunes qu'aux adultes étale la violence et présente la coercition comme moyen acceptable et commode d'éliminer les conflits.

- Le surpeuplement des écoles avec des classes pléthoriques. (jusqu'à 100 élèves), la surcharge de travail, sont autant de motifs d'énerverment des maîtres qui ont toujours les nerfs tendus et n'hésitent pas à utiliser le bâton.

- La démission des parents dans l'éducation des enfants aggravée par le chômage, la pauvreté qui les rendent incapables d'acheter les fournitures et payer certaines taxes (droit d'inscription, gardiennage, construction de classes etc..) favorisent les comportements violents à l'école et la délinquance juvénile.

-les fournitures et bourses scolaires qui n'arrivent pas à temps aux destinataires, le manque de professeurs, de tables bancs et de matériels scolaires, sont autant de raisons qui poussent les élèves et étudiants à aller en grève et à s'adonner à des casses.

- le laxisme de certains enseignants favorise aussi la violence des élèves qui s'adonnent la violence verbale et physique en classe .
 - l'absence de dialogue entre membres de la famille scolaire est toujours source de tensions. Dans certaines écoles, l'administration ne favorise pas le dialogue, ce qui conduit à une incompréhension et aux conflits.
 - L'absence ou le non fonctionnement des structures démocratiques devant favoriser la concertation, le dialogue amène souvent les élèves ou le enseignants à trouver d'autres voies pour se faire entendre. Dans certains collèges , le foyer socio-éducatif ne fonctionne pas sous prétexte que c'est un lieu qui prépare à la grève.
 - Les règlements scolaires imposés ou «parachutés , élaborés sans les élèves et faisant fi de leur réalité provoquent de graves conflits entre acteurs de l'éducation. Au lieu d' une charte des droits et des responsabilités , les écoles affichent des règlements scolaires standard, souvent dépassés.
 - La non intégration des principes du droit dans les pratiques éducatives. L'école est au fond une zone de non droit, où chaque acteur a comme qui dirait sa propre logique..
- Au total les causes de la violence à l'école sont multiples et souvent liées aux problèmes que vivent les enfants dans leurs familles, à la pauvreté , aux conflits entre acteurs de l'éducation , au fonctionnement incorrect des structures démocratiques (foyer, coopératives etc..) à l'absence de structures de dialogue , au manque d' équipements dans les établissements scolaires .

B/Comment prévenir la violence?

Une analyse approfondie de la violence montre que mises à part les causes externes liées aux allocations des élèves, au manque d'enseignants et de mobiliers scolaires , les autres causes résultent des conflits interpersonnels entre élèves et professeurs, élèves et administration, dans une moindre mesure entre enseignants et membres de l'administration .

Il s'avère donc nécessaire si l'on veut assurer un mieux vivre ensemble à l'école de s'attaquer à ces conflits interpersonnels qui relèvent pour l'essentiel du respect de l'autre dans le cadre global du respect de la règle construite par tous les acteurs de l'éducation à l'école. S'appuyer sur le droit de toute personne au respect de son intégrité physique et psychique est donc le fondement de tout règlement pacifique des conflits.

Il s'agit de faire de l'école une société de droit avec l'instauration du respect mutuel, d'apprendre les normes élaborées ensemble , d'utiliser le dialogue, la concertation et faire fonctionner les instances et les procédures instituées :

Par exemple il faut **redonner au foyer un rôle plus actif dans nos écoles**: Le foyer doit dépasser l'organisation d'activités parascolaires (fêtes, sports, activités culturelles etc) et s'occuper de tâches plus essentielles comme la supervision du journal, élaborer et réviser le règlement intérieur, élaborer le projet éducatif, faire de la médiation.

La coopérative scolaire doit fonctionner correctement et permettre la responsabilisation des élèves L'école devra élaborer **une charte des droits et des responsabilités** qui s'inspire des valeurs que le projet éducatif veut promouvoir.. C'est une liste de droits et responsabilités à assumer élaborés et approuvés démocratiquement.. L'école doit comme tout milieu de vie se doter de règles susceptibles d'en garantir le bon fonctionnement. Elles doivent être discutées pour permettre un mieux vivre ensemble; elles doivent illustrer quelques comportements attendus et souhaités. **Un comité de médiation** pourrait être installé .Il explorera tous les procédés de résolution des conflits notamment **la médiation, la négociation, le partage, l'alternance, l'explication, l'écoute active, l'excuse, le compromis, le hasard**.

.En classe **systématiser l'enseignement des droits de l'homme et de la paix avec des approches qui favorisent les valeurs et les principes fondamentales qui fondent les droits humains,** (solidarité, liberté, tolérance, égalité respect mutuel etc..)

-Certaines structures doivent être créées si elles n'existent pas comme **le conseil de coopération** qui se réunit une fois par semaine qui permet de résoudre les problèmes , les conflits, de faire des projets.

-Au niveau individuel, il faudrait changer d'attitudes, de comportements, et nos façons de régler les conflits.

Conclusion:

Les conflits naissent à l'école parce que c'est une société où les hommes sont en interrelation. Ces conflits cependant doivent être résolus de façon non violente. Pour cela il faut respecter les principes du droit et mettre en place des lieux de parole, de résolution des conflits.

L'application de ces principes, la mise en place de ces structures concourent à l'apprentissage de la démocratie et participent d'une citoyenneté active. L'école doit préparer les jeunes à vivre dans une société basée sur un contrat social qui vise à rendre compatible les libertés individuelles et l'organisation sociale.

Toutes ces mesures permettront non seulement la réduction de la violence dans les écoles mais constitueront un outil efficace d'apprentissage de la citoyenneté démocratique.

Mariam SY, Institutrice Bamba I, Dakar, membre de l'EIP/Sénégal

▪ DIDACTIQUE

- le Drama :

le Drama est une technique qui consiste à développer son imagination à partir d'une photo, le contexte objectif n'est pas connu et le personnage développé n'est jamais soi. Le Drama développe l'imagination, permet une prise de conscience et prépare à l'action.

Déroulement :

- 1) Disposer sur une table au milieu de la classe des photos tirées de divers journaux et revues (soleil, sud quotidien, réfugiés, médecin du monde etc..)
- 2) Demander aux élèves de faire le tour de la table afin de repérer une photo qui leur paraît intéressante
- 3) Demander aux élèves de choisir individuellement ou en groupe une photo qu'ils avaient repérée
- 4) Demander aux élèves de répondre aux questions suivantes :
 - qui est le personnage sur la photo ? s'il y'a plusieurs personnages, en choisir un
 - quel est son nom, quel âge a-t-il ? quel est son sexe ?
 - Où se passe la scène ?
 - Quelle est la situation de ce personnage par rapport aux droits de la personne (homme, femme, enfant). Notez les articles concernés dans les instruments de protection des droits de l'homme.

En grand groupe, assis en cercle chaque élève ou le délégué de chaque groupe présente sa photo.

La sellette :

Les élèves vont tenter d'incarner les personnages qu'ils viennent de décrire . Assis au milieu de la classe, ils répondent à tour de rôle aux questions de leurs camarades.

-Comment t'appelles-tu ?

-Quel âge as-tu ?

Où es-tu ?

Que fais-tu là ? et pourquoi es-tu là ?

Le manteau de l'expert :

Au cours de cette séquence, des élèves représentant des organisations et institutions spécialisées de promotion et de défense des droits de l'homme portant des badges (UNICEF, OMS, Amnesty International, UNESCO, EIP etc..) assis au milieu de la classe sont interpellés par les autres élèves sur leurs actions de tous les jours pour rendre à l'enfant par exemple toute sa dignité.

Lettre à :

Chaque élève choisit un personnage pour lequel il a beaucoup de sympathie et rédige à son intention un message d'espoir, un projet pour lui rendre toute sa dignité.

Les lettres sont disposées sur un table au milieu de la classe et des élèves se portent volontaires pour les lire à l'attention de toute la classe.

Evaluation : Plusieurs niveaux

-Poser des questions aux élèves sur la façon dont ils ont vécu l'activité, les sentiments éprouvés : Très satisfait/ satisfait/ insatisfait

-A l'aide d'une grille, ils peuvent noter les valeurs mises en œuvre : solidarité- coopération tolérance etc..

-Poser des questions sur les situations de droits humains examinés au cours de l'exercice

-Poser des questions sur le rôle des institutions spécialisées :OMS, UNESCO, UNICEF etc..

-Rédiger une lettre d'espoir à un des personnages étudiés lors de l'exercice, ou esquisser un projet

-Notez les étapes de votre projet

-Vous rencontrez dans la rue un enfant qui demande l'aumône, ou un adulte entrain de maltraiter un enfant : que faites-vous ? A/ Vous donnez de l'aumône, vous intervenez B/ vous laissez faire C/ vous êtes hésitant.

▪ TRUCS ET ASTUCES

Quelques principes à respecter pour aider les élèves à mieux apprendre

Nous pouvons mieux aider les élèves à acquérir des compétences si nous suivons certains principes de base qui se réfèrent à ce que les individus font pour apprendre.

Les élèves ont tendance à mieux apprendre quand :

1)-ils sont **motivés** à apprendre et sont relativement **détendus** et pas anxieux. C'est pourquoi il est recommandé de proposer aux élèves à l'entame d'un cours des exercices de détente , de décompression appelés brise-glace (ice- breaking)

- 2)-leurs sens sont utilisés au maximum : la vue, l'ouïe, le toucher, le goûter, l'odorat
- 3)- Ils sont **activement impliqués** :mentalement, physiquement, émotionnellement.
- 4)- le contenu du message leur est présenté de manière **explicite** , clair et logique
- 5)-les informations sont présentées en **bloc ou en quantité** de manière à être comprise.
- 6)-Ils peuvent obtenir **un compte rendu de leur performance**, c'est à dire connaître leur résultats

Ce qu'animer fait dire

Production

-apporter une information, un commentaire, une précision juridique, historique et scientifique

Facilitation des échanges

- préciser l'objectif, l'objet de la réunion*
- organisation *- le rappeler en cours de route si le groupe s'égare*
-contribuer à l'élaboration d'une méthode de travail
- reformuler ou résumer l'intervention d'un participant*
- clarification *-faire des synthèses partielles et un bilan final*
- inviter un participant à s'exprimer, le remercier*
- stimulation *-inviter les autres à écouter*
-poser des questions relatives au problème

régulation

- encourager le groupe s'il est trop passif*
- calmer un participant qui se montre désagréable ou le groupe qui s'échauffe*
- plaisanter, détendre l'atmosphère*
- aider le groupe à analyser son vécu*

LOISIRS ET DETENTE

I- EXERCICES POUR MIEUX SE FAMILIARISER AVEC LES DROITS DE L'ENFANT

(jouez et gagnez des lots. Envoyez vos réponses au siège de l'EIP/Sénégal, à Sam Pathé près de chez Dioury chez Saliou Sarr ou à l'école de Formation d'instituteurs de Thiès -EFI)

DROITS ET RESPONSABILITES

Quelles sont les responsabilités qui découlent de ces droits extraits des articles de la Convention internationale des droits de l'enfant ?

Droit	Responsabilité
1-Tu as droit à l'éducation (extrait de l'article 28)	
2-Tu as droit à la liberté d'association (extrait de l'article 15)	
3 -Tu as droit à l'information (extrait de l'article 17)	

Résultats de l'exercice no 1

No1 extrait de l'article 12 : Tu dois respecter l'avis des autres

No 2 extrait de l'article 13 : Tu dois respecter l'honneur et la réputation des autres ; tu ne dois pas dire du mal des autres, tu ne peux pas mettre la société en danger.

No3 extrait de l'article 14 : Tu dois respecter les croyances et la religion des autres

No4 extrait de l'article 16 : Tu dois respecter la vie privée des autres

Approche culturelle

Cite deux proverbes relatifs à chacune des catégories de droits de la convention internationale relative aux droits de l'enfant dans la langue nationale de ton choix.

1-Les droits à la protection (identité, contre les mauvais traitements ,contre la drogue, contre l'exploitation etc....)

.....

2- les droits à la participation (liberté d'opinion, liberté d'expression, liberté d'association)

.....

Résultats exercice no 1

1-Les droits relatifs à la survie(nourriture, santé, logement, sécurité sociale, vivre avec ses parents etc..)

« Toute vie étant une vie, tout préjudice causée à une vie exige réparation . » disent les mandingues.

Les Wolofs disent « Qui élève un animal, doit lui donner sa nourriture. », « Celui qui plante un arbre doit veiller à sa protection » disent les Sérères .

Les mandingues disent aussi « Si tu accouches d'un serpent, il faut l'enrouler autour de tes reins. »

« Si tu rejettes ton infirme sous prétexte qu'il est bon à rien, à qui reviendra alors sa charge »
 etc..

2- les droits relatifs au développement(éducation, loisirs, information, non discrimination, religion etc..)

« Quand un homme n'est pas instruit, son champ de vision se rétrécit » « l'analphabétisme c'est les ténèbres, l'ignorant ne diffère point de l'aveugle. », disent les mandingues .« Quand un enfant est bien éduqué, il conserve ses bonnes manières même hors de chez lui ; l'enfant s'éduque au regard et non au fouet »

« Le jeu ne saurait nuire au sérieux » disent les mandingues.

« Un bon enfant naît dans un environnement sain et c'est dans un environnement sain qu'on retrouve les hommes sains à tout point de vue » disent les Peuls

etc...

II-Mots entrecroisés :

																						8			
	A	.	1					B	.	6
	
																									.
											4			C
							3						D			9
																									.
															5				7						.
E				F
			2																						.
			G
			
			
			
I		H
			

Horizontalement

A : Identification affective à une personne ou à une chose./ Entrer pleinement dans ce que l'autre ressent et d'éprouver les situations comme si l'on était à sa place mais sans pour autant se dissoudre en lui.

B : Procédé de résolution pacifique des conflits dans lequel une personne écoute l'autre décode son message et lui reflète ce qu'elle dit afin de s'assurer qu'elle l'a bien comprise.

C : Procédé de résolution pacifique de conflit dans lequel les deux parties décident de tirer un avantage réciproque.

D : Pouvoir (physique, hiérarchique, psychologique, moral ou social) exercé sur autrui pour le forcer à agir ou bien Force, brutalité qu'un être impose à un autre ou à d'autre pouvant aller jusqu'à la contrainte exercée par l'intimidation ou la terreur.

E : Opposition entre deux valeurs, des intérêts /collision qui risque de survenir lorsque l'action d'une personne interfère avec l'action d'une autre, empêche l'action de l'autre, ou résultat de la confrontation de volontés opposées entre deux ou plusieurs parties

F : Procédé de résolution pacifique des conflits dans lequel les parties se mettent d'accord pour procéder à un au sort

G : Procédé de résolution de conflits dans lequel chaque partie expose sa position sans menacer l'autre

H : Procédé de transformation d'un conflit qui consiste à passer à autre chose quand on ne peut résoudre le conflit

I : Procédé de résolution de conflits dans lequel chacun bénéficie des avantages désirés à tour de rôle

Verticalement

1 : Procédé résolution pacifique de conflits dans lequel une tierce personne aide les parties en conflit à se rencontrer, à communiquer, à se concerter pour trouver une solution.

2 : Procédé de résolution pacifique de conflits dans lequel une partie déclare qu'elle est désolée sans pour autant s'accuser d'avoir tort

3 : Situation dans laquelle les conflits sont résolus de façon pacifique, où les droits humains sont respectés.

4 : Procédé de résolution de conflits dans lequel les deux parties s'efforcent de comprendre les points de vue de chacun afin de parvenir à une solution acceptée.

5 : Procédé de résolution pacifique de conflits qui consiste à dire des blagues, des mimiques

6 : Procédé de résolution pacifique de conflits dans lequel les deux parties renoncent à une de leurs exigences afin d'en arriver à une solution acceptable de part et d'autre.

7 : Réaction face au conflit consistant à impliquer une autre personne afin qu'elle règle le conflit à sa place.

8 : Réaction face au conflit consistant à se replier sur soi-même, à quitter les lieux plutôt que de faire face au conflit.

9 : Réaction face au conflit consistant à céder aux désirs de l'autre, à abandonner.

Solution Mots entrecroisés no 1

Horizontalement

A : Démocratie ; B : Loi ; C : Liberté ; D : Droit ; E : Coopération ; F : EIP ; G : Altruisme ; H : Fraternité

Verticalement

1 : égalité ; 2 : citoyen ; 3 : tolérance ; 4 : paix ; 5 : devoir ; 6 : partager ; 7 : Solidarité

III-LES DROITS HUMAINS AU QUOTIDIEN

Mets le signe (+) dans la case quand les droits humains sont respectés et le signe moins (-) quand les droits humains ne sont pas respectés et note l'article dans la convention des droits de l'enfant qui condamne cette situation

Situation	Droit humain respecté	Droit humain non respecté	Article de la CIDE
Le père de Moussa lui a interdit de participer à la représentation théâtrale de l'association culturelle et sportive du quartier			
Bathie , un jeune âgé de 12 ans , travaille 10h par jour dans un atelier de peinture.			
Samba interdit à son fils moussa de participer à la réunion de l'ASC « Bokk Diom » dont il est membre			
Bintou élève en classe de CM2 a été empêchée par son maître de donner son avis à propos d'une sortie lors d'une réunion du conseil de coopération			
Mamy élève au lycée a été obligée par son professeur d'enlever son foulard avant d'entrer en classe			
Un instituteur a crevé l'œil de son élève avec un bâton parce qu'il n'a pas su réciter sa leçon			

Résultats « les droits humains au quotidien » No 1

Droits humains respectés :

- La tante de Demba se fait soigner à l'hôpital
- Aïssatou lit régulièrement les journaux de la bibliothèque et connecte sur Internet pour s'informer

Droits humains non respectés : Toutes les autres situations

I- Charade:

Mon premier est un plat très prisé par les bambaras du Sénégal

Mon deuxième est un aliment complet

Mon troisième est une série de personnes ou de choses identiques disposées en ligne

Mon quatrième est un pronom démonstratif

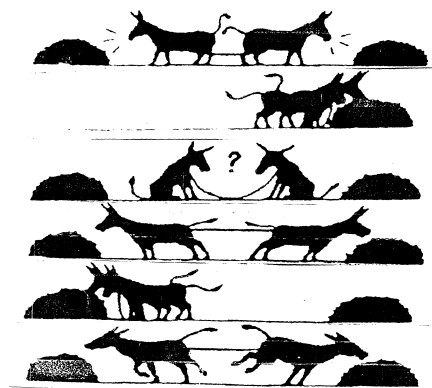
Mon tout est une des valeurs qui fondent les droits humains

Résultats charades No 1:

No1 : T E R A N G A

No2 : S O L I D A R I T E

Conflit et résolution pacifique des conflits



Découpe les images ci-dessus et arrange les dans le bon ordre pour montrer que la coopération vaut mieux que le conflit. La bande du haut est la première mais les autres ne sont pas dans le bon ordre. N'oublie pas que les ânes veulent manger le foin.

ADHESION



Nom.....	Prénom.....
Profession.....	ville.....
Adresse.....	
.....	
Tel :	Fax :
Email :	
Je souhaite devenir membre de l'EIP-Sénégal et recevoir le bulletin « EIP-INFOS » de l'Association Sénégalaise pour l'école Instrument de Paix	
Membre actif.....	1500f
Organisation , école.....	2500f
Membre bienfaiteur.....	5000f

Ce coupon est à renvoyer à EIP/Sénégal, Thiès , BP 163, Sam Pathé, Chez Saliou Sarr, près de chez Dioury,

Tel 009517220

Email :salioueip@sentoo.sn

eipsenegal@sunumail.sn

Site de L'EIP/Sénégal :www.eip-cighedhop.org/eipafrique/senegal/senegal.html

« Désarmer l'esprit pour désarmer la main »

